

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014 à 20 heures
--

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, DESESTRES Philippe, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

Procuration: CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis

Secrétaire de séance: LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Modifications statutaires Val'Eyrieux :

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Val'Eyrieux a, dans sa séance du 2 décembre 2014, adopté ses nouveaux statuts. Ces statuts reprennent les compétences déjà définies, ainsi que les compétences communes et maintiennent les compétences spécifiques qui restent en l'état des anciens statuts des communautés de communes précédentes.

A la question d'un conseiller concernant l'entretien de l'ancienne voie ferrée M le Maire précise que la commune reste bien propriétaire de la voie sur son territoire, et c'est la communauté de communes qui a la compétence pour l'aménagement et la gestion de cette voie classée d'intérêt communautaire.

M le Maire informe également le conseil municipal qu'en raison de l'abandon de l'instruction à titre gratuit des ADS (Application du Droit des Sols) par la DDT au 1^{er} juillet 2015, la communauté de communes instruit la possibilité de créer un service mutualisé pour l'instruction des ADS pour les communes dotées d'un POS ou PLU qui le souhaitent. Val'Eyrieux recruterait une personne et les communes contribueraient au prorata de la population et du nombre d'actes traités.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts de la communauté de communes. Vote à l'unanimité en faveur de l'adoption des nouveaux statuts de la communauté de communes Val'Eyrieux.

Adhésion au SIVU SAIGC de GILHAC-et-BRUZAC :

M. le Maire fait part de la volonté de la commune de Gilhac-et-Bruzac d'adhérer au SIVU SAIGC (SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'informatique de gestion communale et aux secrétariats). Le Conseil syndical a proposé l'adhésion de cette nouvelle commune du canton de La Voulte sur Rhône et chaque commune adhérente au SIVU doit approuver cette nouvelle adhésion.

M. le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Gilhac-et-Bruzac. Le conseil municipal vote à l'unanimité son accord pour l'adhésion de cette commune au SIVU SAIGC.

Préemption bâtiments DUCROS :

M. le Maire rappelle l'intérêt de la commune pour la totalité des biens mis en vente par Mme DUCROS dans le quartier de la Gare pour des montants respectifs de 80 000€ pour l'entrepôt et de 170 000€ pour la maison d'habitation. Suite à l'intervention des domaines pour l'estimation de la valeur de l'entrepôt dans le cadre de la procédure de préemption qui a conduit à une estimation de 59 000€ pour ce premier lot, la mairie a sollicité une intervention complémentaire des domaines pour une estimation de la valeur de la maison d'habitation, en vue d'une acquisition amiable. Les domaines ont estimé la valeur de ce second lot à 130 000€ et les négociations sont en cours sur la base de cette estimation.

Profil baignade:

M. le Maire rappelle le contexte de la réglementation sur les eaux de baignade qui a évolué avec la directive européenne 2006/7/CE

L'Agence régionale de santé a classé la baignade de Saint Martin de Valamas en profil 1 : « le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré ». Cependant la réalisation du Profil de baignade permettant le classement de la qualité de l'eau de baignade selon les nouveaux critères (insuffisante, suffisante, bonne et excellente) qui servira de référentiel pour l'exploitation de la baignade et pour les services de contrôle reste obligatoire avant la saison 2015 (courrier de la Délégation départementale de l'Agence régionale de santé du 27 novembre 2013).

Le Profil de baignade est établi à partir d'une étude comportant un état des lieux, une phase de diagnostic sur les risques de pollution, une phase de définition des mesures de gestion des risques de pollution à court terme et à long terme.

M. le Maire fait ensuite part de la proposition du Syndicat Eyrieux-Clair faite aux collectivités concernées par les 13 baignades déclarées du bassin versant de l'Eyrieux de mutualiser l'établissement de leur profil de baignade par une commande groupée et de lui confier par délégation la maîtrise d'ouvrage et l'obtention de subventions. L'étude se déroulerait en 2015-2016, son montant est estimé à 8 000€ pour un profil de type 1 et la subvention potentielle de 50%.

La réglementation n'impose pas à la personne responsable de l'eau de baignade de recourir à un bureau d'étude externe.

M. le Maire demande au conseil s'il souhaite que délégation soit faite au Syndicat Eyrieux Clair pour l'établissement du Profil de baignade du Plan d'eau. Par 12 voix contre et 2 abstentions, le conseil décide de ne pas déléguer l'établissement du Profil de baignade au Syndicat Eyrieux-Clair.

Modification des commissions municipales :

M. le Maire propose de modifier les commissions municipales afin de mieux les faire correspondre aux commissions de la communauté de communes Val'Eyrieux.

La nouvelle liste des commissions et leur composition est :

COMMISSION ACTION SOCIALE	SIMON CHAPUS, président SOLANGE ROURE, vice présidente JEANINE CHAREYRON PHILIPPE DESESTRES SYLVIE MARTIN MARIE PAULE NICOLAS
COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, INFORMATION ET COMMUNICATION	SIMON CHAPUS, président CATHERINE LUPOVICI, vice présidente PHILIPPE DESESTRES SYLVIE MARTIN ISABELLE ROCHE CYRIAQUE PETITJEAN
COMMISSION APPELS D'OFFRES	SIMON CHAPUS, président Titulaires : ROLAND ARGAUD ELIANE ADRIEN CATHERINE LUPOVICI Suppléants : CYRIAQUE PETITJEAN FRANCIS GIRARDOT PHILIPPE DESESTRES
COMMISSION ASSOCIATIONS ET SPORTS	SIMON CHAPUS, président ELIANE ADRIEN ROLAND ARGAUD PHILIPPE DESESTRES ISABELLE ROCHE.
COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	SIMON CHAPUS, président FRANCIS GIRARDOT, vice président ROLAND ARGAUD MARIE PAULE NICOLAS HENRI NICOLAS SOLANGE ROURE
COMMISSION ECONOMIE	SIMON CHAPUS, président CYRIAQUE PETITJEAN, vice président JEANINE CHAREYRON CATHERINE LUPOVICI SYLVIE MARTIN HENRI NICOLAS
COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE <i>(Conseil municipal des enfants)</i>	SIMON CHAPUS, président ISABELLE ROCHE, vice présidente ELIANE ADRIEN PHILIPPE DESESTRES FRANCIS GIRARDOT SYLVIE MARTIN
COMMISSION FINANCES	SIMON CHAPUS, président ELIANE ADRIEN CATHERINE LUPOVICI CYRIAQUE PETITJEAN.
COMMISSION TOURISME CULTURE	SIMON CHAPUS, président SYLVIE MARTIN, vice présidente JEANINE CHAREYRON FRANCIS GIRARDOT CATHERINE LUPOVICI HENRI NICOLAS MARIE PAULE NICOLAS CYRIAQUE PETITJEAN ISABELLE ROCHE SOLANGE ROURE
COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS <i>(Eau – assainissement – voirie – urbanisme)</i>	SIMON CHAPUS, président ROLAND ARGAUD, vice président ELIANE ADRIEN PHILIPPE DESESTRES FRANCIS GIRARDOT HENRI NICOLAS JEAN-LUC PLANTIER

Indemnités aux comptables du trésor :

M. le Maire rappelle que le comptable du Trésor du Cheylard fournit à titre personnel une aide technique de conseil à la commune dans l'exécution de son budget, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à ses fonctions de comptable assignataire. Il intervient alors au titre d'une activité publique accessoire exercée à la demande de la commune. Cette activité de conseil peut donner lieu à une indemnité qui rémunère les vacations de conseil.

En 2014 trois personnes ont assuré les fonctions de comptable du trésor.

Par vote à bulletin secret le conseil a décidé d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% par an :

-au receveur communautaire en exercice du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014

-au receveur communautaire en exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

Aucune indemnité octroyée au receveur communautaire en exercice au premier trimestre.

Enquête publique pour l'aliénation d'une portion d'un chemin rural, La Vigne:

M. le Maire expose la demande faite par M. Philippe Nicolas. Il souhaite adjoindre à son domicile un garage et demande le changement du tracé du chemin rural « La Teyre » qui passe actuellement dans sa propriété pour le faire passer dans la parcelle cadastrée B0409 appartenant à l'EHPAD La Cerreno .M. Philippe Nicolas prendra à sa charge les frais afférents à cette opération (enquête publique, géomètre, frais notariés liés aux transferts de propriété nécessaires ...)

Le CA de la Maison de Retraite s'est prononcé favorablement.

M. le Maire demande au Conseil municipal son accord pour l'ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation de la portion du chemin rural traversant la propriété de M. Nicolas.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du lancement de l'enquête publique.

Syndicat de défense châtaigne Ardèche (lutte contre le cynips) :

Le Syndicat de défense de la « Châtaigne d'Ardèche » a adressé aux communes ardéchoises une demande de contribution au financement de la lutte contre le cynips, parasite des châtaigniers, pour la campagne 2015.

M. le Maire propose une contribution de 150€. Le conseil vote à l'unanimité cette contribution.

Travaux 3^{ème} tranche assainissement Valamas :

La société Naldéo a fait une estimation de la dépense que représenterait la réalisation d'une 3^{ème} tranche de travaux pour l'assainissement de « Valamas bas » qui pourrait se décomposer en deux phases :

- Phase1 : poste de refoulement des Etablissements GL

- Phase 2 : raccordement de 10 maisons par le bas sur le poste de refoulement de GL

M. le Maire propose au conseil de faire dès à présent la demande de subvention à la DETR sur l'exercice 2015 pour la totalité des travaux, sachant néanmoins que dans un premier temps, seule la phase 1 qui présente un caractère d'urgence pour les Etablissements GL, sera réalisée.

Le Conseil adopte à l'unanimité le principe de demande de subvention à la DETR pour la totalité des travaux de cette 3^{ème} tranche de l'assainissement de Valamas bas.

Convention forfait eau assainissement:

M. le Maire rappelle que conformément au 1^{er} alinéa de l'article R 2224-19-4 du code des collectivités territoriales, toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public, doit en faire la déclaration à la mairie.

Il informe le conseil qu'une réflexion est en cours pour la définition d'une part forfaitaire de la redevance d'eau, afin que tous les usagers contribuent de manière équitable à la participation de la commune aux investissements liés au traitement des eaux usées.

Tarifs 2015 :

Monsieur le Maire propose la révision annuelle des différents loyers et tarifs.

- Revalorisation des loyers des logements communaux non meublés pour l'année 2015. M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 5 décembre 2011, d'appliquer une augmentation de 1% tous les ans au tarif des locations (appartements et terrains) et propose de reconduire ce taux. Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation de 1% des loyers 2014 des appartements, applicable au 1^{er} janvier 2015.
- Revalorisation des tarifs de location de garages pour l'année 2015. M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1% des tarifs 2014 pour les emplacements pour véhicules légers et les emplacements pour caravanes et fourgons. Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation de 1% des tarifs de location de garages applicable au 1^{er} janvier 2015.
- Revalorisation des tarifs des gîtes communaux pour l'année 2015. M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1,5 % aux tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 et d'ajouter pour le chauffage pendant les mois d'hiver (1^{er} octobre au 30 avril) 50€ à la location mensuelle et 13€ à la location hebdomadaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.
- Tarifs d'eau et d'assainissement 2015. M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs d'eau et d'assainissement. Le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction des tarifs 2014 pour l'année 2015.
- Tarifs de location de la salle polyvalente du Pont 2015. M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs de location de la salle polyvalente. Le conseil vote à l'unanimité la reconduction des tarifs 2014 pour l'année 2015.
- Utilisation du domaine public communal – extension des terrasses des bars en saison estivale. M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation au tarif forfaitaire pour l'utilisation du domaine public accordée aux trois bars pour l'extension à 30 m2 maximum de leur terrasse du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année (sauf les matins de foire et de marché où les forains sont prioritaires pour installer leurs stands). Le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction du tarif 2014 pour l'année 2015.
- Tarif du ticket repas cantine scolaire - exercice 2015. M. Le maire propose de répercuter le tarif voté par l'EPHAD, soit 3,84€ le ticket pour l'année 2015. Le conseil vote à l'unanimité le tarif du ticket de cantine à 3,84€ pour l'année 2015.

A l'occasion de la discussion sur la cantine scolaire, un conseiller municipal souhaiterait que l'EPHAD examine la possibilité d'un approvisionnement via des circuits courts.

Questions diverses :

- **Courriers reçus**

- Remerciements des associations Familles et loisirs, Fleur de vie et Secours catholique pour la subvention qui leur a été attribuée.
- La Direction Territoriale Monts et Vallées d'Ardèche de la Poste a envoyé, par un courrier du 16 décembre 2014, une proposition de nouvelle organisation de la présence postale sur la commune de Saint Martin de Valamas. Elle s'appuie sur les statistiques d'activité des 36 derniers mois et propose de réduire l'amplitude de service à 12 heures par semaine réparties du lundi au vendredi l'après-midi plus le samedi matin. De plus cette organisation s'appuierait sur une mutualisation des services de la poste, les services offerts au guichet pouvant être assurés par le facteur en charge de la distribution du courrier. La date prévue pour la mise en service de la nouvelle organisation est le 17 mars 2015. La mairie a trois mois pour faire part de ses observations. M. le Maire va donc prochainement rencontrer les maires des autres communes impactées par cette proposition de la Poste afin d'élaborer des observations communes.
- Le Conseil Général a voté les subventions suivantes pour Saint Martin de Valamas :
 - Assainissement + eau : 55 784€ + 3 218€
 - Fonds de solidarité comprenant également le déneigement : 13 138€

- **Agenda**

- Vœux du Maire, le 16 janvier à 18h00
- Carnaval décidé par le conseil municipal des enfants, le 21 février

- **Informations diverses**

- M. le Maire informe le conseil que M. Lionel Berry a fait cadeau des travaux de déblaiement de la route de Crezenoux, suite aux intempéries, ainsi que de la livraison du sapin de Noël de la Place. Au nom du conseil municipal il l'en remercie chaleureusement et un courrier de remerciements lui sera adressé.
- Le conseil remercie le CCAS pour constitution des colis de Noël qui, cette année, contenaient des produits locaux et ont été très appréciés par les bénéficiaires.
- Les délégués et les membres des diverses commissions auprès de la communauté de commune et des syndicats ont présenté un compte-rendu des travaux auxquels ils ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30